

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 15 DECEMBRE 2014 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, **le 15 DECEMBRE 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**16 Décembre 2014**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**9<sup>ème</sup> séance 2014.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL  
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-  
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET  
Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE  
Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE  
Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers  
Municipaux.

**Objet** : Contrat d'assistance pour la  
fourniture de gaz et d'électricité.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme BOULANGER Annie à Mme VINCENT Marie  
M. FOUCAL Olivier à Mme DEMAIZIERE Chantal

N°136/2014

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Philippe SALÉRIO, adjoint au Maire, informe le Conseil  
Municipal qu'une 1<sup>ère</sup> mise en concurrence pour la fourniture de gaz à nos 6 points de livraison les  
plus importants nous a permis de gagner 14 000 € HT sur l'année 2015, avec l'assistance du  
cabinet STUDEN.

Il propose donc la passation d'un contrat d'assistance avec le même  
cabinet STUDEN de COLMAR pour la future mise en concurrence (que celle-ci soit obligatoire  
ou non) des fournisseurs de gaz et d'électricité pour l'ensemble de nos autres bâtiments et points  
de livraison : les honoraires forfaitaires sont de 11 400 € HT.

Le Conseil Municipal en délibère et, à l'unanimité de ses membres  
présents et représentés,

Décide d'autoriser le Maire à signer ce contrat d'assistance.

La dépense sera inscrite sur le budget 2015, article 6228, fonction

020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,